

# France, portrait social Édition 2016



## Dossier de presse

*Sous embargo jusqu'au 22 novembre 2016 18h00*

*Sous embargo jusqu'au 22 novembre 2016 à 18h00*

## Sommaire

---

### Introduction

### Éclairages sur les jeunes

L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié

Les jeunes et l'enseignement supérieur

L'insertion des jeunes sur le marché du travail

Les jeunes sont plus souvent victimes de violences physiques et sexuelles et de vols avec violence

La délinquance des jeunes évolue avec l'âge, la réponse pénale aussi

### Les dossiers

La réussite scolaire des enfants d'immigrés au collège est plus liée au capital culturel de leur famille qu'à leur passé migratoire

L'espérance de vie en retraite sans incapacité sévère devrait être stable pour les générations nées entre 1960 et 1990

Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2015 opèrent une légère redistribution des 30% les plus aisés vers le reste de la population

### L'Insee en quelques mots

La collection *Insee Références* propose un état des lieux périodique des grandes questions économiques et sociales. Les données et les commentaires se fondent sur les sources et les méthodes d'analyse de la statistique publique.

Dans la même collection  
Parus

Revenus et Patrimoine des ménages, édition 2016  
Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2016  
Les entreprises en France, édition 2016

À paraître  
Le logement, édition 2017

*Sous embargo jusqu'au 22 novembre 2016 à 18h00*

*Sous embargo jusqu'au 22 novembre 2016 à 18h00*

# Éclairages sur les jeunes



*Sous embargo jusqu'au 22 novembre 2016 à 18h00*

## L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié

(Laura Castell, Raphaëlle Rivalin, Christelle Thouilleux)

---

Fin 2014, 43 % des jeunes de 18 à 24 ans disposent de leur propre logement, mais seulement 17 % y résident exclusivement et le financent par eux-mêmes. L'accès à l'autonomie résidentielle est un processus continu qui passe par des situations intermédiaires comme un départ partiel pour un jeune sur cinq ou un départ financé par les parents. Les jeunes en études partent souvent pour poursuivre des études sélectives sans pour autant devenir indépendants vis-à-vis de leurs parents. Les jeunes sortis du système éducatif, eux, attendent généralement d'avoir une situation suffisamment stable pour partir du logement parental de façon indépendante.

### Près de six jeunes sur dix entre 18 et 24 ans vivent exclusivement chez leurs parents

En comptabilisant les semi-cohabitants, qui continuent à vivre aussi en partie chez leurs parents, la moitié des jeunes en études disposent d'un logement autonome, majoritairement financé par les parents. À l'inverse, les trois quarts des jeunes au chômage ou inactifs et 57 % des jeunes en emploi vivent encore exclusivement chez leurs parents. Le premier départ du logement parental s'effectue dans six cas sur dix pour poursuivre ses études.

### Un jeune sur cinq en logement autonome vit en colocation et un sur six en collectivité

La colocation et la vie en collectivité sont plus fréquentes chez les jeunes en études disposant d'un logement autonome : un sur quatre vit en colocation et un sur cinq vit en collectivité. Lorsqu'ils vivent en logement ordinaire, le statut d'occupation des jeunes adultes diffère aussi du reste de la population : ils sont moins souvent propriétaires (4 %) ou en logement social (10 %) mais plus souvent locataires dans le secteur libre (73 %) ou logés gratuitement (13 %).

### Parmi les jeunes en études, la semi-cohabitation est un privilège pour les étudiants de milieux favorisés

La semi-cohabitation concerne un tiers des jeunes en études : ils disposent d'un logement autonome mais passent cependant une partie du temps chez leurs parents. Elle est plus spécifiquement le fait des jeunes issus de milieux privilégiés et suivant des formations sélectives alors que la non-cohabitation progresse avec l'âge et l'avancée dans les études. Le coût des logements en ville peut en effet être un frein à la décohabitation et, potentiellement, au choix des études poursuivies. À autres caractéristiques données, les enfants de cadres ont 62 % de chances en plus que les enfants d'ouvriers ou d'employés d'être semi-cohabitants plutôt que cohabitants.

Pour les jeunes en cours d'études, le soutien financier des parents est en moyenne d'environ 360 euros par mois fin 2014 et représente 41 % de leurs ressources. Il représente même 60 % des revenus mensuels des jeunes en études semi-cohabitants, soit près de 500 euros par mois. Malgré des revenus globaux relativement modestes, les jeunes en études sont les 18-24 ans les plus satisfaits de leur vie.

### Près des deux tiers des jeunes sortis du système éducatif vivent exclusivement chez leurs parents

L'âge et l'insertion sur le marché du travail sont les principaux déterminants de la situation résidentielle des jeunes sortis du système éducatif. Ces derniers ont des aides financières parentales moins fréquentes et de montant moins élevé que les jeunes en études. La vie au domicile parental représente alors une forme fondamentale de soutien de la part des parents. Rester au domicile parental permet en effet de bénéficier d'aides en nature – comme le logement ou l'alimentation – mais également pour les équipements, la voiture, etc. Les cohabitants sont deux fois moins nombreux que les non-cohabitants à se sentir fortement privés.

### Plus de quatre jeunes au chômage ou inactifs sur dix sont exposés à des difficultés financières, y compris lorsqu'ils résident encore chez leurs parents

Les jeunes au chômage ou inactifs sont les plus précaires à tout point de vue. Ils disposent de revenus individuels très faibles et leur niveau de satisfaction est nettement inférieur à celui des autres jeunes adultes. Leur situation matérielle est aussi particulièrement difficile : 43 % ont des difficultés financières et un quart se sent fortement privé. Ils sont d'autant plus exposés à la précarité qu'ils sont sortis du système éducatif peu ou pas diplômés.

## Les jeunes et l'enseignement supérieur

(Isabelle Kabla Langlois)

La France compte environ 2 500 000 étudiants. Si plus de six étudiants sur dix sont inscrits à l'université, le système français d'enseignement supérieur est très diversifié, intégrant en outre des systèmes de passerelles entre formations. De son côté, l'enseignement privé rassemble désormais près de 20 % des inscriptions. La réussite des étudiants apparaît, à certains égards, incertaine dans les filières universitaires longues où elle dépend notamment de la série du baccalauréat. En revanche, elle est particulièrement élevée dans les principales filières courtes. Du fait du contexte macroéconomique, les perspectives professionnelles tendent à se creuser entre les diplômés de l'enseignement supérieur et les autres jeunes.

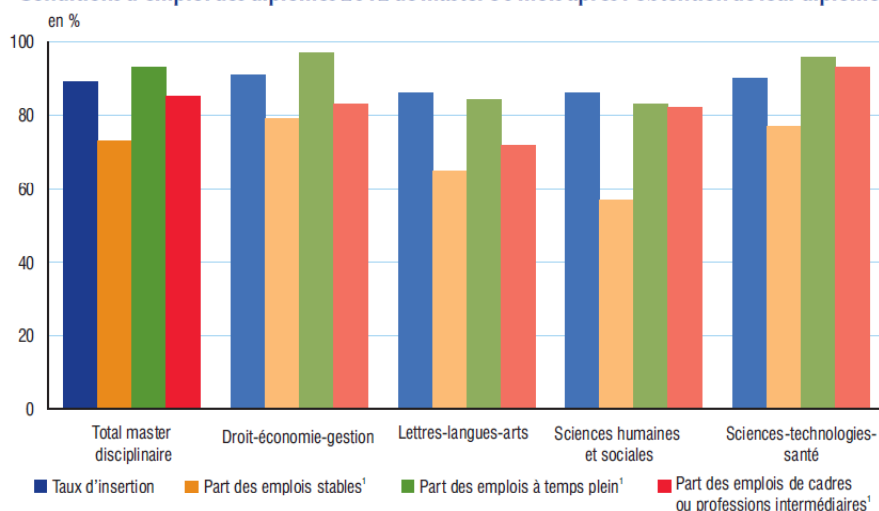
### Un accès au diplôme plus élevé en France que pour la moyenne des pays de l'OCDE

En 2013, 44 % des 25-34 ans étaient diplômés de l'enseignement supérieur, ce qui place la France dans une situation plus favorable que la moyenne des pays de l'OCDE (40 %). La réussite dans les principales filières courtes est particulièrement élevée (5 ans plus tard, 92 % des jeunes inscrits en DUT sont diplômés et 74 % en BTS), d'autant que ces formations constituent souvent un tremplin vers des études plus poussées. La réussite est plus contrastée en licence à l'université, et dépend notamment de la série de baccalauréat. Si environ 45 % des étudiants en licence à l'université parviennent à décrocher un diplôme en 3, 4 ou 5 ans, trois quarts d'entre eux poursuivent ensuite en master, avec un taux de réussite en 2 ou 3 ans qui atteint 65 %.

### Du diplôme à l'insertion : les écarts se creusent entre jeunes diplômés et non diplômés

Un enjeu essentiel du choix de formation, qui explique pour partie les décisions d'approfondissement, voire de réorientation, est celui de l'insertion professionnelle à l'issue des études. L'accès au marché du travail et les conditions de cet accès, notamment le type d'emploi occupé et le salaire obtenu, sont dans une très large mesure déterminés par le niveau de sortie mais aussi par la filière et la spécialité de formation. Sous l'effet du contexte macroéconomique dégradé, les écarts de perspectives professionnelles entre les diplômés de l'enseignement supérieur et les autres jeunes se sont singulièrement creusés au cours des dix dernières années. Si le taux de chômage des jeunes femmes est le même que celui des jeunes hommes, les emplois qu'elles occupent sont en moyenne de moindre qualité, en termes de stabilité, de qualification et de rémunération, malgré leur meilleur niveau de formation.

### Conditions d'emploi des diplômés 2012 de master 30 mois après l'obtention de leur diplôme



### Des différences persistantes d'accès à un diplôme du supérieur selon l'origine sociale

Les différences de réussite dans l'enseignement supérieur selon l'origine sociale restent importantes et n'ont connu aucune diminution ces dix dernières années, alors que des progrès avaient eu lieu il y a plusieurs décennies. Leur réduction se heurte au poids de la trajectoire scolaire antérieure à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les écarts sont particulièrement forts pour les diplômés les plus élevés.

### Le défi démographique

La forte croissance des effectifs étudiants en France devrait se

poursuivre au cours de la prochaine décennie, sous l'effet du dynamisme démographique. Cette croissance pourrait être encore amplifiée si les taux de bacheliers et d'accès à l'enseignement supérieur des nouvelles générations devaient encore s'accroître.

1. Parmi les diplômés 2012 en emploi.

Champ : France, diplômés de master de nationalité française, issus de la formation initiale.

Source : MENESR-SIES, enquête 2014 sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université.



## L'insertion des jeunes sur le marché du travail

(Christel Aliaga et Jérôme Lè)

### Près de la moitié des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans possèdent un diplôme du supérieur

En moyenne sur 2013-2015, parmi les jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, 32 % sont diplômés du supérieur long, 15 % du supérieur court, 41 % du secondaire et 12 % n'ont aucun diplôme ou le brevet des collèges. Les jeunes femmes sont nettement plus diplômées que les jeunes hommes, en particulier du supérieur long (36 % contre 28 %).

### Un accès à l'emploi inégal selon le niveau de diplôme

Les jeunes sortants diplômés du supérieur connaissent une insertion plus rapide et plus massive dans l'emploi que les sortants non diplômés (*figure*). Un à quatre ans après leur sortie de formation initiale, 82 % des jeunes sortants diplômés du supérieur sont en emploi, contre seulement 31 % des non-diplômés, ces derniers étant plus nombreux à être inactifs (37 %). Les jeunes femmes sont plus souvent inactives que les hommes, en particulier parmi les moins diplômés. La détention d'un diplôme réduit le risque de chômage : le taux de chômage s'élève à 51 % pour les jeunes non diplômés, contre 11 % pour les diplômés du supérieur. Elle augmente également les chances de retrouver un emploi : les jeunes sortants diplômés du supérieur au chômage ont deux fois plus de chances que les non-diplômés d'occuper un emploi à horizon d'un an (59 % contre 30 %).

### Un taux de chômage des jeunes sortants qui s'est stabilisé, sauf pour les non-diplômés

Le taux de chômage des jeunes ayant terminé leurs études depuis un à quatre ans a fortement augmenté pendant la crise de 2008-2009, plus que celui des actifs présents depuis plus longtemps sur le marché du travail. Depuis, il s'est globalement stabilisé autour de 20 %. Les jeunes sortants non diplômés sont ceux dont la situation est la plus sensible aux retournements conjoncturels, aussi bien en phase de crise que de reprise.

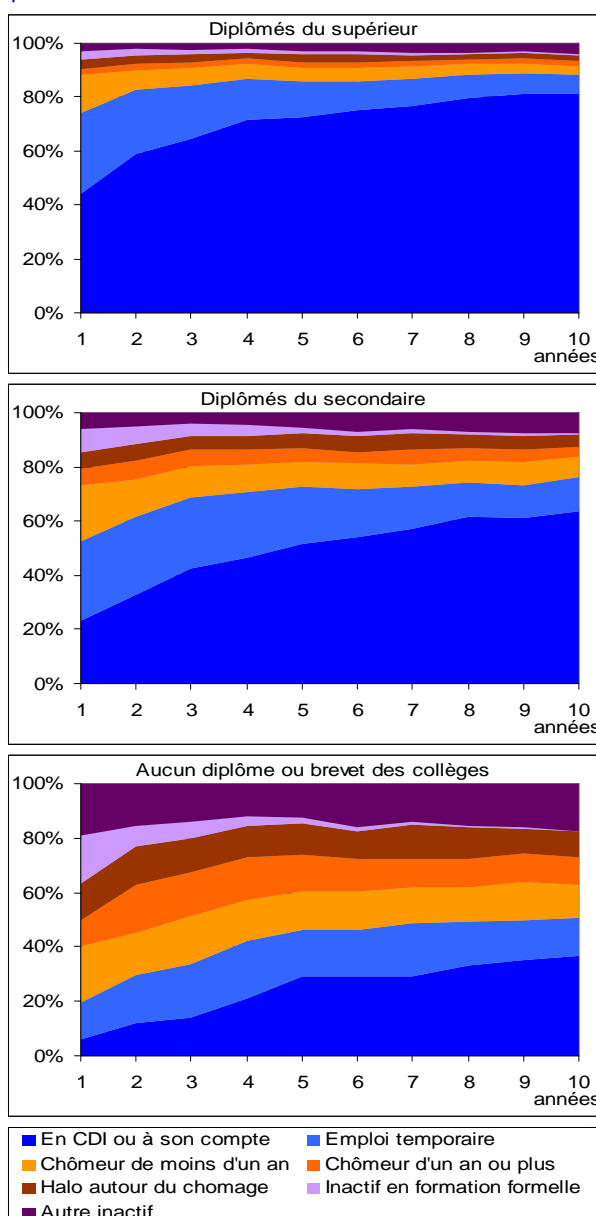
### Des emplois aux caractéristiques moins favorables pour les moins diplômés

42 % des jeunes sortants non diplômés qui travaillent occupent un emploi stable (CDI, à son compte), contre 73 % des diplômés du supérieur. Quand ils sont en emploi temporaire, ils accèdent moins fréquemment à un emploi stable au bout d'un an (14 % contre 30 %). Les jeunes non diplômés sont également plus souvent en situation de sous-emploi, c'est-à-dire à temps partiel tout en souhaitant travailler davantage (22 % contre 7 %).

### Au-delà du niveau de diplôme, les débuts de carrière dépendent de la spécialité de formation

Les masters en sciences, informatique ou finances-assurances, les diplômes des écoles d'ingénieurs et de la santé notamment conduisent à des débuts de carrière favorables. Pour les formations du secondaire, les CAP-BEP des services et les baccalauréats professionnels de secrétariat-communication débouchent sur des débuts de carrière plus heurtés.

Situation sur le marché du travail par ancienneté de sortie de formation initiale



## Les jeunes sont plus souvent victimes de violences physiques et sexuelles et de vols avec violence

(Laure Turner)

En 2015, 3,3 % des 10 - 25 ans, soit 425 000 jeunes, ont été enregistrés par la police et la gendarmerie comme victimes de violences physiques, de violences sexuelles ou de vols commis avec ou sans violence. Les vols sans violence constituent 64 % des atteintes enregistrées qui touchent les 10-25 ans. Néanmoins, les jeunes sont plus exposés aux violences et aux vols violents que les enfants et les adultes. Les filles sont à tous les âges plus exposées aux violences sexuelles que les garçons. Entre 10 et 25 ans, le poids des violences physiques et sexuelles, majeur dans l'enfance, décroît progressivement avec l'âge au profit des vols. Toutefois, les jeunes filles majeures restent exposées aux violences conjugales.

### Une source statistique profondément renouvelée récemment

L'étude utilise les données sur les procédures enregistrées par les forces de sécurité : sur les crimes et délits enregistrés par ces dernières, cette source est exhaustive et détaillée. Toutefois, elle ne couvre que la partie révélée des atteintes subies et enregistrées comme crimes ou délits. Les enquêtes de victimation en population générale montrent en effet que toutes les victimes ne sont pas connues des forces de sécurité, particulièrement dans les domaines des violences sexuelles et intrafamiliales.

### En 2015, 3,3 % des jeunes de 10 à 25 ans enregistrés comme victimes de violences ou de vols

Les vols sans violence constituent la grande majorité (64 %) des atteintes enregistrées qui touchent les 10-25 ans, suivis par les violences physiques (21 %), les vols avec violence (11 %) et les violences sexuelles (4 %). Les filles sont nettement surreprésentées parmi les victimes de violences sexuelles : 88 % des victimes sont des filles.

### Les jeunes subissent plus souvent des infractions violentes que les enfants ou les adultes

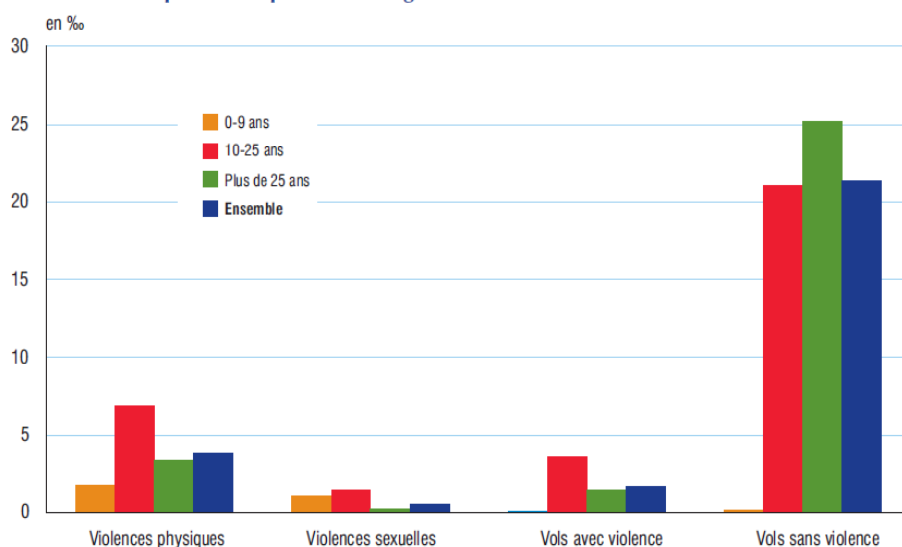
Avec 6,8 victimes de violences physiques enregistrées pour 1 000 habitants de 10-25 ans, les jeunes sont deux fois plus touchés que les plus de 25 ans et quatre fois plus que les enfants de moins de 10 ans. Les jeunes subissent aussi davantage de violences sexuelles et d'atteintes aux biens dans des formes violentes. En revanche, les vols sans violence touchent davantage les adultes (vols simples surtout, vols liés à l'automobile, cambriolages).

### Une vulnérabilité des jeunes différente selon les âges

Pour les garçons, les violences physiques enregistrées atteignent un pic autour de 14 ans. Entre 13 et 18 ans, ces violences sont majoritairement subies hors de la sphère familiale. Pour les filles, après un premier pic à 14 ans, les violences physiques repartent à la hausse à partir de 18 ans, avec le développement des violences conjugales. Les violences sexuelles enregistrées touchent plus souvent les filles entre 13 et 15 ans, tandis que les garçons courent un risque plus élevé dans l'enfance. Pour les jeunes, quatre violences sexuelles enregistrées sur dix sont des viols.

Enfin, les vols touchent davantage les jeunes majeurs. Les mineurs sont, à l'âge du collège, plus concernés par les vols sans violence en milieu scolaire que les autres jeunes.

Part des individus victimes pour 1 000 habitants du même âge en 2015 par catégorie d'infractions pénales et par classe d'âge



Champ : France et collectivités d'outre-mer.

Lecture : en 2015, 6,8 jeunes âgés de 10 à 25 ans sur 1 000 jeunes de cet âge ont été enregistrés par les forces de sécurité comme victimes de violences physiques.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

# La délinquance des jeunes évolue avec l'âge, la réponse pénale aussi

(Thierry Mainaud)

Les jeunes de 10 à 24 ans sont particulièrement impliqués dans les affaires pénales traitées par les parquets : ils représentent 21 % des 10 ans ou plus, et 36 % des auteurs présumés d'infraction. Si globalement le nombre d'infractions atteint un pic entre 18 et 20 ans, chaque type d'infraction émerge et décline à un âge qui lui est propre, de sorte que la structure des infractions évolue avec l'âge.

Alors que l'évolution des infractions est progressive, celle de la réponse pénale marque une rupture à 18 ans suite au basculement de la justice des mineurs vers le droit des majeurs.

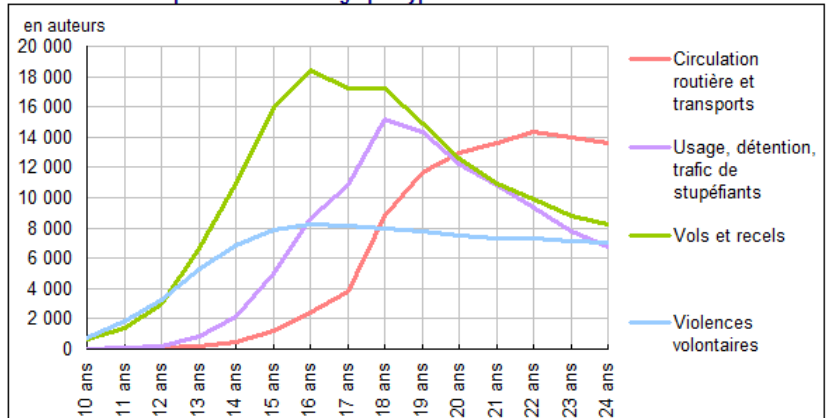
## Un jeune de 18 à 20 ans sur douze est impliqué dans une affaire pénale en 2014

En 2014, 630 000 jeunes âgés de 10 à 24 ans au moment des faits ont été impliqués en tant qu'auteurs présumés dans une affaire pénale traitée par les parquets, soit 5,2 % de la population du même âge. La part de jeunes impliqués dans une affaire pénale augmente avec l'âge : elle s'élève à 2,3 % pour les 13 ans, 6,3 % pour les 16 ans, puis 8,3 % entre 18 et 20 ans, avant de se réduire lentement pour atteindre 6,6 % à 24 ans.

## Violences et vols sont plus nombreux à 16 ans, les affaires de stupéfiants à 18 ans, les infractions routières à 22 ans

Les vols et recels (25 % des infractions), ainsi que les affaires de stupéfiants (17 %), constituent les deux principaux types d'infraction commis par les jeunes, suivis par les violences volontaires (15 %) et les délits routiers (15 %). Les vols et recels connaissent un maximum à 16 ans, pour se réduire rapidement après 18 ans. Les violences volontaires culminent également à 16 ans, mais se maintiennent plus longtemps. Plus tardives, les affaires de stupéfiants atteignent un pic à 18 ans et les infractions à la circulation routière à 22 ans. Avec l'âge, les infractions se diversifient, tandis que les délits routiers prennent une place croissante.

Nombre d'auteurs présumés selon l'âge par type d'infraction en 2014



Champ : France, auteurs présumés dont l'affaire a été traitée au parquet en 2014.

Source : ministère de la Justice / SG / SDSE, système d'information décisionnel pénal.

## Six mineurs sur dix et quatre jeunes majeurs sur dix en alternative aux poursuites

La réponse pénale apportée aux jeunes est fortement différenciée entre mineurs et majeurs. Notamment, les mineurs font plus souvent l'objet d'une procédure alternative aux poursuites (rappel à la loi, réparation...). Pour les mineurs, la part des poursuites progresse avec l'âge, mais le passage à la majorité se traduit par une rupture dans la réponse pénale apportée par les parquets : à 18 ans, le taux de poursuite augmente de 10 points, pour atteindre 52 %. Le traitement des jeunes de 18 ans est ainsi bien plus proche de celui des majeurs plus âgés que des mineurs de 17 ans.

## À 18 ans, pour les condamnés, les mesures éducatives laissent place aux amendes

La justice des mineurs prévoit en priorité des mesures éducatives, qui constituent plus de la moitié des condamnations aux plus jeunes âges. Néanmoins, les peines d'emprisonnement ou de travail d'intérêt général sont de plus en plus prononcées à l'approche de la majorité. À 18 ans, les mesures et sanctions éducatives disparaissent, ainsi que toutes les spécificités de la justice des mineurs. La prison, avec ou sans sursis, devient la peine majoritaire, mais ce sont les amendes qui marquent la plus forte progression.

## Un homme sur cinq condamné avant 25 ans

Pour les générations nées en 1986-1987, 12 % des individus ont été condamnés au moins une fois pour des faits commis avant 25 ans et 2,4 % à de la prison ferme. La proportion de jeunes condamnés atteint 21 % pour les hommes contre 3 % pour les femmes.



# Les dossiers





## La réussite scolaire des enfants d'immigrés au collège est plus liée au capital culturel de leur famille qu'à leur passé migratoire

(Jean-Paul Caille, Ariane Cosquéric, Émilie Miranda, Louise Viard-Guillot)

Les enfants d'immigrés constituent une population en moyenne plus défavorisée que les autres élèves. Leur réussite au collège est néanmoins très inégale selon les caractéristiques de leur milieu familial. C'est toujours lorsque leur famille dispose d'un plus fort capital culturel que leurs chances de réussite sont les plus élevées. Cette prédominance des différences de capital culturel se retrouve aussi pour les enfants appartenant à une famille non immigrée ou mixte.

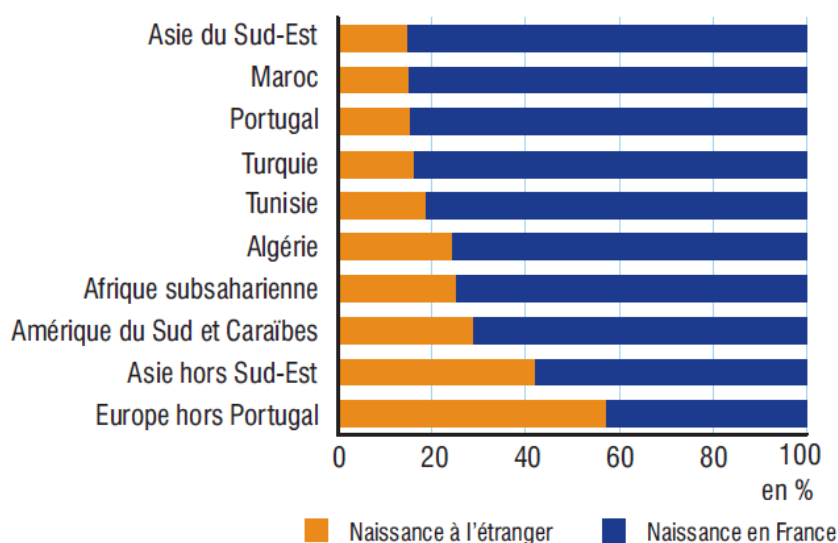
À caractéristiques familiales et sociales comparables, les chances de réussite des enfants d'immigrés diffèrent encore sensiblement selon l'origine. Mais ces disparités de réussite recouvrent pour l'essentiel l'excellence scolaire des enfants d'Asie du Sud-Est dont les résultats surclassent nettement ceux des autres élèves.

### Des situations familiales et des trajectoires qui diffèrent selon le pays d'origine

Les enfants d'immigrés connaissent des situations familiales, sociales et migratoires très diverses. Ainsi, si en moyenne, dans une famille sur deux, la personne de référence est ouvrier, c'est le cas des deux-tiers des familles d'origine turque ou portugaise, mais de seulement un tiers des familles originaires d'un pays d'Europe hors Portugal. Par ailleurs, le nombre d'enfants dans la fratrie diffère selon l'origine des parents : les deux-tiers des familles provenant du Maroc, d'Afrique subsaharienne et d'Amérique du Sud et des Caraïbes comptent au moins quatre enfants. En revanche, seul un quart des familles d'Asie du Sud-Est et d'Europe sont dans ce cas.

Seuls 16 % des enfants d'immigrés de Turquie et 15 % de ceux d'Asie du Sud-Est, du Maroc ou du Portugal ont connu eux-mêmes la migration, contre plus de la moitié des enfants d'un autre pays d'Europe et 42 % des enfants d'un autre pays d'Asie.

### Proportion d'élèves nés à l'étranger selon l'origine migratoire des parents



Champ : France, familles immigrées ayant un enfant entré en 6<sup>e</sup> ou en 6<sup>e</sup> Segpa à la rentrée 2007 dans un collège public ou privé.  
Lecture : 57,4 % des enfants de familles originaires d'un pays d'Europe hors Portugal sont nés à l'étranger.  
Source : MENESR-DEPP, panel d'élèves du second degré recruté en 2007.

### La réussite des enfants d'immigrés dépend d'abord du capital culturel de leur famille

La réussite scolaire des enfants d'immigrés dépend de leurs situations familiales, sociales et migratoires. Mais elle est d'abord liée au capital culturel de leur famille. À autres caractéristiques comparables, la probabilité d'atteindre la sixième sans redoublement est d'autant plus forte que l'enfant vit dans une famille où il y a beaucoup de livres et où la mère est bachelière ou diplômée de l'enseignement supérieur. Dans les deux cas, plus de 20 points séparent, toutes choses égales par ailleurs, les élèves dont les familles sont les mieux et les moins bien dotées culturellement. Des écarts comparables se retrouvent, quatre ans plus tard, pour l'accès en seconde générale et technologique

sans redoublement. C'est principalement au travers des différences d'acquis à l'entrée en sixième que les disparités de ressources culturelles pèsent sur les parcours au cours de la scolarité au collège. Cette prédominance des différences de capital culturel dans la genèse des inégalités de réussite scolaire n'est pas spécifique aux enfants d'immigrés. Elle se retrouve aussi pour les autres élèves.

#### **Parcours et degré d'acquis cognitifs des enfants d'immigrés sont aussi liés à l'origine sociale**

Le milieu social joue un rôle plus secondaire en matière de réussite du parcours scolaire ou de niveau d'acquis, mais son influence s'accroît au cours de la scolarité. À diplôme des parents et autres caractéristiques comparables, l'écart net entre enfants de cadres et d'inactifs passe de 14 points pour la probabilité d'atteindre la sixième sans redoubler à 26 points pour l'accès sans redoublement en seconde générale et technologique. Les chances d'obtenir à l'évaluation nationale de 6<sup>ème</sup> un score qui place l'élève parmi les 50 % de meilleurs élèves varient de 20 points en français et de 27 points nets en maths, selon que le père est inactif ou cadre. En revanche, la réussite scolaire chez les enfants d'immigrés varie peu avec le niveau de ressources des familles.

#### **Un risque d'échec scolaire toujours plus élevé dans les familles nombreuses**

À partir de trois enfants et plus, l'appartenance à une famille nombreuse est associée, toutes choses égales par ailleurs, à de moins bons résultats scolaires. Ce désavantage se manifeste dès l'entrée en sixième et se renforce au cours de la scolarité au collège.

#### **Plus de la moitié des différences de réussite selon le pays d'origine résulte des meilleures performances des élèves originaires d'Asie du Sud-Est**

Les différences de réussite selon l'origine migratoire des parents sont cependant réelles. Toutes choses égales par ailleurs, les écarts liés à l'origine migratoire des élèves sont de 17 points pour la probabilité d'atteindre la sixième sans retard scolaire et de 25 points pour l'accès sans redoublement en seconde générale et technologique. Mais ces différences sont en grande partie liées à la meilleure réussite des enfants d'immigrés d'Asie du Sud-Est qui explique à elle seule la moitié de ces écarts. Cette proportion s'élève aux deux tiers lorsqu'on considère la différence de réussite selon l'origine aux épreuves de mathématiques du brevet.

Par ailleurs, si les enfants d'immigrés nés à l'étranger entrent en sixième avec un déficit d'acquis en français et en mathématiques, ils comblent leur retard au cours des années de collège.

#### **La meilleure réussite des filles se renforce au cours du collège pour l'ensemble des origines migratoires**

À l'entrée en sixième, les chances de réussite en français et d'accès en sixième sans avoir redoublé sont respectivement de 12 et 5 points plus élevées pour les filles que pour les garçons. En revanche, les filles accusent un retard de 10 points dans la probabilité de parvenir à la médiane en mathématiques. À la fin du collège, les différences entre filles et garçons restent prégnantes : le sexe est la variable sociodémographique la plus influente concernant les chances de parvenir à la médiane en français et d'atteindre la seconde générale et technologique sans redoublement (respectivement 16 et 14 points d'écart en faveur des filles). En mathématiques, les filles ont rattrapé leur retard.



## L'espérance de vie en retraite sans incapacité sévère devrait être stable pour les générations nées entre 1960 et 1990

(Alexandre Cazenave-Lacroutz et Fanny Godet)

Si la mortalité et les incapacités continuent d'évoluer selon les tendances actuelles, la génération née en 1960 peut espérer, à 50 ans, vivre en moyenne 19 années à la retraite sans incapacité sévère, c'est-à-dire sans restriction dans les activités de la vie quotidienne. Du fait de l'augmentation de la durée de vie et du progrès médical, et malgré des départs en retraite de plus en plus tardifs jusqu'à la génération née en 1975, cet indicateur de la qualité de vie à la retraite se stabiliserait, voire s'améliorerait à partir de la génération née en 1975.

Les femmes nées en 1960 passeraient six ans de plus à la retraite que les hommes de la même génération, mais seulement quatre années de plus sans incapacité. Ces deux différences devraient légèrement diminuer pour les générations suivantes.

### Un indicateur de santé : les restrictions sévères dans les activités de la vie quotidienne

Plusieurs indicateurs peuvent être utilisés pour juger de l'état de santé au sein de la population. Ce dossier se focalise sur l'indicateur de restriction sévère dans les activités de la vie quotidienne. Il traduit une difficulté à réaliser au moins une des activités à la base de l'autonomie et de la sociabilité des personnes. Il caractérise donc des restrictions sévères, qui arrivent en général bien après le départ en retraite, et qui sont susceptibles d'entraîner une situation de dépendance. De telles restrictions s'observent pour 6 % des individus âgés entre 50 et 54 ans puis leur prévalence dans la population croît à partir de 70 ans. Après 90 ans, environ 60 % des personnes déclarent au moins une telle restriction. À un âge donné, il n'y a pas de différence notable dans les prévalences entre les hommes et les femmes.

### L'âge de liquidation de la retraite augmente entre les générations nées en 1960 et en 1975, puis se stabilise

Dans la simulation, tous les assurés sont supposés liquider leur retraite dès qu'ils remplissent les conditions d'un départ à taux plein. Sous cette hypothèse, l'âge moyen de départ en retraite des hommes devrait être plus élevé de deux ans pour ceux nés en 1990 que pour ceux nés en 1960. Pour les femmes, cet écart serait d'un an et huit mois. Cette hausse de l'âge de départ se produit pour l'essentiel entre les générations nées en 1960 et 1975 ; elle est en partie induite par le recul de l'âge de fin d'étude (et donc de l'âge moyen d'entrée dans la vie active) entre ces générations, et en partie due aux réformes des retraites de 2003 et 2014 qui ont augmenté la durée d'assurance nécessaire pour obtenir le taux plein.

### Les espérances de vie en retraite sans incapacité seraient initialement stables, avant d'augmenter à nouveau pour les plus jeunes générations

L'espérance de vie à 50 ans en retraite sans incapacité sévère est définie comme le nombre moyen d'années passées après 50 ans<sup>1</sup> en retraite et sans incapacité sévère. Elle résulte de plusieurs phénomènes. La hausse de l'espérance de vie au fil des générations tend à augmenter l'espérance de vie à la retraite sans incapacité dans la mesure où les incapacités surviennent avec la même prévalence qu'aujourd'hui. Une diminution de cette prévalence conduirait aussi à une augmentation de cette espérance. Au contraire, le recul de l'âge de départ en retraite la réduit mécaniquement.

Décomposition de l'espérance de vie en retraite à 50 ans suivant le statut vis-à-vis de l'incapacité

en années

|   | Hommes     |      |      | Femmes     |      |      | Écart Femmes - Hommes |      |      |
|---|------------|------|------|------------|------|------|-----------------------|------|------|
|   | Génération |      |      | Génération |      |      | Génération            |      |      |
|   | 1960       | 1975 | 1990 | 1960       | 1975 | 1990 | 1960                  | 1975 | 1990 |
| Espérance de vie à 50 ans en retraite (A)+(B)             | 21,1       | 21,2 | 23,0 | 26,9       | 27,2 | 28,0 | 5,8                   | 5,9  | 5,0  |
| Espérance de vie à 50 ans en retraite sans incapacité (A) | 17,2       | 17,1 | 18,4 | 21,2       | 21,0 | 21,3 | 4,0                   | 3,8  | 2,9  |
| Espérance de vie à 50 ans en retraite avec incapacité (B) | 3,9        | 4,1  | 4,6  | 5,7        | 6,2  | 6,7  | 1,8                   | 2,1  | 2,1  |

Champ : France métropolitaine, personnes actives à 50 ans.

Lecture : l'espérance de vie à 50 ans à la retraite sans incapacité des hommes nés en 1960 s'élève à 17,2 années.

Note : les résultats sont présentés en moyenne mobile sur trois générations. Scénarios retenus : scénario de mortalité central de l'Insee et scénario d'expansion des incapacités.

Source : Insee, modèle Destinie.

<sup>1</sup> Les personnes décédées après leur cinquantième anniversaire mais avant de pouvoir partir en retraite sont incluses dans ce calcul : elles passent 0 année à la retraite, avec et sans incapacité.

Dans le scénario d'évolution future de la mortalité et des incapacités pris pour référence, l'espérance de vie à 50 ans en retraite sans incapacité sévère s'élèverait à 17,2 ans pour les hommes nés en 1960 et 21,2 ans pour les femmes nées la même année. Elle représente un peu plus de la moitié de l'espérance de vie totale à 50 ans. Jusqu'à la génération née en 1975, elle reste relativement stable à l'instar de l'espérance de vie en retraite. Pour les hommes des générations suivantes, l'espérance de vie en retraite sans incapacité augmenterait de 1,3 an sous l'effet de l'accroissement de l'espérance de vie en retraite (+1,8 an). En revanche, l'espérance de vie en retraite sans incapacité des femmes augmenterait à peine entre ces mêmes générations (+ 0,3 année) car leur espérance de vie en retraite progresse moins (+ 0,8 année) et que cette progression se fait presque entièrement en incapacité (+ 0,5 année). En effet les gains d'espérance de vie des femmes ont lieu à des âges plus élevés que ceux des hommes, où la prévalence de l'incapacité est plus forte.

Ces indicateurs ont été recalculés dans des scénarios alternatifs de conditions futures des incapacités sévères et de mortalité. Cependant, les évolutions intergénérationnelles mises en évidence dans le scénario de référence restent vérifiées.

### **Hommes et femmes : des durées de retraite moins inégales lorsqu'on se restreint aux années sans incapacité**

Les inégalités femmes-hommes sont significatives pour toutes les générations, quelle que soit la notion d'espérance de vie étudiée. Pour la génération née en 1960, les femmes vivraient ainsi en moyenne six années de plus que les hommes à la retraite ; cependant, sur ces six années supplémentaires, seules quatre environ seraient vécues sans incapacité. Les inégalités d'espérance de vie en retraite sans incapacité sont donc plus faibles que les inégalités d'espérance de vie globale en retraite. Ces écarts femmes-hommes diminueraient d'un peu plus d'une année entre la génération née en 1960 et celle née en 1990.

### **Une prolongation de la durée d'assurance pour avoir le taux plein stabiliserait l'espérance de vie en retraite sans incapacité des femmes entre les générations nées en 1975 et 1990 et en limiterait l'augmentation chez les hommes**

La réforme des retraites de 2014 porte à 43 ans la durée d'assurance pour obtenir le taux plein pour la génération née en 1973. Un scénario alternatif consiste à prolonger sur l'horizon de projection le rythme d'augmentation de la durée d'assurance mis en place par la réforme de 2014. Ce scénario, qui entraîne un recul des âges de liquidation, changerait peu le niveau d'espérance de vie à la retraite sans incapacité. Par exemple, les personnes qui liquident leur retraite au taux plein au bénéfice de l'âge ne sont pas affectées par ce relèvement de la durée d'assurance. Pour les hommes comme pour les femmes de la génération née en 1990, l'espérance de vie en retraite sans incapacité serait alors diminuée d'environ 5 mois par rapport au scénario pris comme référence.

## Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2015 opèrent une légère redistribution des 30 % les plus aisés vers le reste de la population

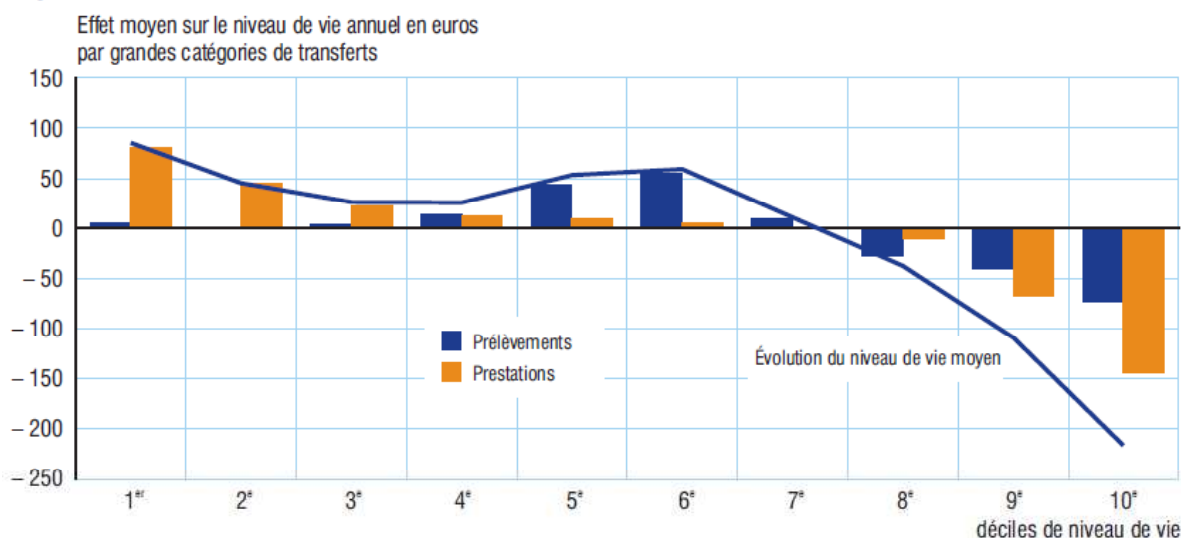
(Mathias André, Anne-Lise Biotteau, Marie-Cécile Cazenave, Maëlle Fontaine, Michaël Sicsic, Antoine Sireyjo)

Par rapport à une situation où elles n'auraient pas été mises en œuvre, les nouvelles mesures sociales et fiscales intervenues en 2015 diminuent légèrement le niveau de vie des 30 % des ménages les plus aisés. Elles augmentent, légèrement aussi, celui du reste de la population, et plus particulièrement des 10 % les plus modestes. Cette légère réduction des inégalités de niveaux de vie est la conséquence de trois mécanismes principaux : les familles les plus aisées voient le montant de leurs allocations familiales diminuer fortement ; les ménages les plus modestes bénéficient d'une nouvelle revalorisation exceptionnelle de 2 % du RSA ; les ménages médians (situés dans les déciles 4 à 7 de niveau de vie) bénéficient d'une diminution de l'impôt sur le revenu suite au relèvement du seuil de revenu à partir duquel l'impôt est dû. L'effet d'ensemble de ces mesures sur le niveau de vie moyen est globalement neutre.

### Même limitées dans leur effet global, les nouvelles mesures mises en œuvre en 2015 tendent à légèrement diminuer le niveau de vie des 30 % des ménages les plus aisés

Les mesures adoptées dans les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale et mises en œuvre en 2015 ont un effet globalement neutre sur le niveau de vie des ménages. En revanche, ces nouvelles mesures contribuent à légèrement diminuer les inégalités, en raison de leur impact différent selon la position des ménages dans l'échelle des niveaux de vie. Ainsi, elles entraînent une hausse du niveau de vie de 0,9 % des 10 % des ménages les plus modestes et une baisse du niveau de vie de l'ordre de - 0,1 % à - 0,4 % des 30 % des ménages les plus aisés.

### Décomposition de l'effet des prélèvements et prestations sur le niveau de vie des ménages, par déciles de niveau de vie (effet consolidé)



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les mesures de 2015, compte tenu de leur éventuelle montée en charge et des effets différés, engendrent une hausse du niveau de vie de 85 euros en moyenne pour les ménages du 1<sup>er</sup> décile. Ce supplément se décompose en un gain de 80 euros lié aux mesures sur les prestations et un gain de 5 euros lié aux mesures sur les prélèvements.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013 (actualisée 2015) ; Drees et Insee, modèle Ines 2015.

### Une réduction des inégalités de niveau de vie provenant principalement des réformes des prestations

Les réformes des prestations expliquent 72 % de la réduction des inégalités, contre 28 % pour celles concernant les prélèvements. Deux mesures portant sur les prestations sont en effet particulièrement réductrices d'inégalités : la modulation des allocations familiales, qui contribue à elle seule à 30 % de la réduction totale des inégalités, et la revalorisation exceptionnelle du RSA, qui y contribue à hauteur de 23 %. En revanche, les mesures portant sur les prélèvements sont les plus importantes en termes de masses financières mais sont moins redistributives.

### Les nouvelles mesures fiscales diminuent ou annulent l'impôt payé par certains ménages modestes et médians

Trois mesures modifient le barème de l'impôt sur le revenu en 2015 :

- la 1<sup>ère</sup> tranche d'imposition (au taux marginal de 5,5 %) est supprimée, conduisant à une hausse du revenu disponible de 240 millions d'euros pour 1,1 million de ménages ;
- le mécanisme de la décote est renforcé, ce qui diminue l'impôt sur le revenu de 1,5 milliard d'euros pour 5,5 millions de ménages et entraîne une hausse moyenne de revenu disponible de 270 euros par an pour ces ménages (situés principalement dans les déciles 4 à 7 de niveau de vie) ;
- la réduction exceptionnelle d'impôt pour les bas revenus disparaît, d'où une baisse du revenu disponible de 110 millions d'euros pour moins de 500 000 ménages.

Prises dans leur ensemble, ces trois mesures fiscales sont très favorables aux ménages modestes et médians, et diminuent le nombre de ménages imposés de 16,1 à 14,9 millions.

### Une hausse des taux de cotisations vieillesse pour tous les actifs et deux réformes ciblées des prélèvements sociaux sur les travailleurs indépendants et les retraités

Les taux de cotisations vieillesse poursuivent en 2015 leur augmentation pour tous les actifs occupés. Il s'agit de la mesure au plus fort effet sur le revenu disponible total : - 2,5 milliards d'euros pour 18,2 millions de ménages, soit - 130 euros par ménage concerné. À l'inverse, les travailleurs indépendants bénéficient en 2015 d'exonérations partielles de cotisations famille : 1,4 million de ménages sont gagnants. Par ailleurs, un nouveau critère d'exonération de contributions sociales pour les retraités pénalise les ménages bénéficiant de crédits et réductions d'impôts importants.

### La fin de l'uniformité des allocations familiales pénalise essentiellement les 20 % des ménages les plus aisés

À nombre d'enfants égal, des familles aux revenus différents ne perçoivent plus le même montant d'allocations familiales. Par exemple, pour les familles avec deux enfants, les montants sont désormais réduits de moitié quand les ressources annuelles dépassent 67 140 euros (5 595 euros par mois) et divisés par quatre au-delà de 89 490 euros (7 458 euros par mois). Ceci diminue le revenu disponible total de 800 millions d'euros, soit une perte annuelle moyenne de 1 370 euros pour les 590 000 ménages concernés. Les ménages affectés sont essentiellement les 20 % les plus aisés : du fait de cette mesure, le niveau de vie annuel des ménages du neuvième décile baisse en moyenne de 71 euros et celui du dixième décile de 147 euros.

### La revalorisation exceptionnelle du RSA augmente le niveau de vie des ménages du 1<sup>er</sup> décile et d'autres réformes des prestations soutiennent le niveau de vie des ménages les moins aisés

La hausse du RSA de 2 % au-delà de la revalorisation usuelle améliore le revenu annuel de près de 3 millions de ménages de 140 euros en moyenne. Elle est particulièrement ciblée sur les ménages les plus modestes. Les ménages du premier décile gagnent ainsi en moyenne 50 euros par an de niveau de vie du fait de cette mesure. Par ailleurs, les familles nombreuses les plus pauvres sont concernées par une majoration du complément familial de 9 % et les parents isolés ne percevant pas de pension alimentaire par une hausse de l'allocation de soutien familial (ASF) de 5 %. Le montant total de ces revalorisations sur le revenu disponible est plus faible que celui de la revalorisation du RSA (130 millions d'euros, contre 400 millions pour le RSA) mais son impact est plus concentré puisque moins d'un million de ménages en bénéficient, engendrant un effet moyen sur le revenu des ménages concernés identique, de 140 euros par an.

| Rendement et effet moyen des principales mesures de 2015                                  | Effet sur le revenu disponible total (millions d'euros) | Nombre de ménages gagnants (milliers) | Nombre de ménages perdants (milliers) | Effet moyen sur le revenu disponible annuel par ménage concerné (euros) |
|---|---|---------------------------------------|---------------------------------------|---|
| <b>Principales mesures concernant les prélèvements</b>                                    | <b>-80</b>  | <b>6 540</b>                          | <b>14 130</b>                         | <b>0</b>  |
| <b>Cotisations sociales</b>   | <b>-2 140</b>   | <b>1 390</b>                          | <b>17 630</b>                         | <b>-110</b>   |
| Augmentation des taux de cotisation vieillesse  | -2 460  | 0                                     | 18 240                                | -130  |
| Exonération partielle de cotisations sociales famille pour les travailleurs indépendants  | 770   | 1 440                                 | 340                                   | 430   |
| Changement de la règle d'exonération de CSG, CRDS et Casa sur les revenus de remplacement | -450  | 100                                   | 850                                   | -480  |
| <b>Impôt sur le revenu</b>  | <b>2 070</b>  | <b>6 520</b>                          | <b>2 100</b>                          | <b>240</b>  |
| Suppression de la tranche d'impôt sur le revenu au taux marginal de 5,5 %                 | 240   | 1 090                                 | 0                                     | 220   |
| Renforcement et conjugalisation de la décote  | 1 520   | 5 540                                 | 0                                     | 270   |
| Suppression de la réduction exceptionnelle d'impôt pour les bas revenus                   | -110  | 0                                     | 500                                   | -210  |
| <b>Principales mesures concernant les prestations sociales</b>                            | <b>-40</b>  | <b>8 130</b>                          | <b>2 260</b>                          | <b>0</b>  |
| <b>Prestations familiales</b>   | <b>-570</b>   | <b>6 070</b>                          | <b>640</b>                            | <b>-90</b>  |
| Modulation des allocations familiales sous condition de ressources                        | -800  | 0                                     | 590                                   | -1 370  |
| Revalorisation de l'ASF et de la majoration du complément familial                        | 130   | 950                                   | 0                                     | 140   |
| <b>Minima sociaux et RSA activité</b>   | <b>600</b>  | <b>3 570</b>                          | <b>0</b>                              | <b>170</b>  |
| Maintien de l'Aspa et de l'ASI  | 50  | 720                                   | 0                                     | 70  |
| Revalorisation du RSA   | 400   | 2 900                                 | 0                                     | 140   |
| <b>Ensemble des mesures nouvelles</b>   | <b>-120</b>   | <b>9 650</b>                          | <b>13 010</b>                         | <b>-10</b>  |

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013 (actualisée 2015) ; modèle Ines 2015, calculs Drees et Insee.

# L'Insee en quelques mots





## L'Insee et la statistique publique

### Un objectif principal : éclairer le débat économique et social

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions.

### L'Insee c'est ...

- Une direction générale du ministère de l'Économie et des finances implantée dans l'ensemble du territoire français, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee est soumis aux règles de la comptabilité publique et ses crédits sont inscrits au budget général de l'État.
- Un institut qui conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle. Dans son article 1er, la loi statistique française stipule que « la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques sont effectuées en toute indépendance professionnelle ». L'Autorité de la statistique publique, créée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, veille notamment au respect du principe d'indépendance.

### L'Insee coordonne les travaux du service statistique public

Le service statistique public est composé de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee et les SSM décident, dans le cadre d'une coordination assurée par l'institut, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

### L'Insee dans les instances communautaires et internationales

L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (Office statistique des communautés européennes) et ses homologues de l'Union européenne. Il contribue ainsi à l'édification de l'espace statistique communautaire de l'Union. L'Insee collabore aussi aux travaux statistiques de l'ONU (Organisation des Nations unies), du FMI (Fonds monétaire international), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la Banque mondiale. Il est membre de la commission statistique de l'ONU, de sa commission économique pour l'Europe, ainsi que du comité des statistiques de l'OCDE.

### Un peu d'histoire ...

L'institut national de la statistique et des études économiques - l'Insee - a été créé par la loi de finances du 27 avril 1946 (art. 32 et 33). La nouvelle institution reprenait alors une activité de statistique publique qui s'était exercée sans discontinuité depuis 1833.

#### L'Insee aujourd'hui est organisé en cinq grandes directions :

- La direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale
- La direction des statistiques d'entreprises
- La direction des statistiques démographiques et sociales
- La direction des études et synthèses économiques
- La direction de la diffusion et de l'action régionale

Par ailleurs, l'Insee est présent en région avec l'ensemble de ses directions régionales.



## Service Presse

### Les horaires du bureau de presse

Du lundi au jeudi : 9h30-12h30 / 14h-18h00

Vendredi : 9h30 -12h30 / 14h-17h30

### Contact Bureau de presse

[bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)

01 41 17 57 57

Aurélie Picque

Cheffe du bureau de Presse

Retrouvez l'Insee sur :

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)



**Insee**  
Mesurer pour comprendre